

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la Loi N°2002 – 17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU la loi N°87 – 019 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret N°2009 – 260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Compte Rendu Intégral des travaux de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 17 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : est promu à titre Normal et Civil dans l'Ordre du Mérite Social au grade d'Officier pour prendre rang de la date de sa réception dans le nouveau grade, Monsieur MEHINTO Cyriaque Christophe, ASA retraité de la Présidence de la République (Chevalier de l'Ordre du Mérite Social Décret n°2000-389 du 14 août 2000).

**Article 2** : sont nommées à titre Normal et Civil dans l'Ordre du Mérite Social au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

### **1. Présidence de la République**

Messieurs :

- LOÏTCHA Fatondji Louis, Menuisier ;
- TCHAHA Pounkouagou Tonsi Antoine, AES ;
- YAMADJAKO Robert, AES ;
- YESSOUFOU Taofick, AES.

### **2. Ministère du Travail et de la Fonction Publique**

Monsieur DOSSA Sègbégnon Victor, Conducteur de Véhicules Administratifs

### **3. Ministère délégué auprès du Président de la République Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication**

Monsieur KPADONOUGAN Léonard, AE

### **4. Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme**

Monsieur SIMAHO Justin, AL

**Article 3** : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

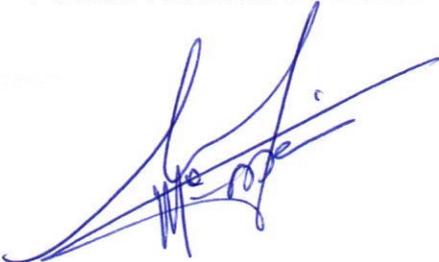
Fait à Cotonou, le 24 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



**Dr. Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
l'Ordre National du Bénin



**Dr. Koubouratou OSSENI**

**Ampliations** : PR4 – AN4 – CC2 – CS2 – HCJ2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 30 – GCONB20  
– SGG4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN –  
ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 08.